

PROCES-VERBAL
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 MARS 2021

L'an Deux Mille Vingt et un, le trois mars, à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre REVERCHON, Maire.

Présents :

M REVERCHON, Mme REIX, M DECEUR Mme ALLAIN-MONNIER, M ZWISLER, Mme CARANO, M PHULPIN, Mme SIMON, M JOLY, M PALTRINIERI, M COLAS, Mme EYSSERIC, M FAVIER, Mme COLLET,
M CHAVET, Mme ROUX, M LAUMAIN, Mme RAMPON, Mme PIERI, Mme PAWLOWSKI, M CHUZEVILLE, M OZENFANT, M DURAND, Mme LASSERON-CHANAT, M COLOMBIER, Mme SEGURA.

Pouvoirs : M BERNON donne pouvoir à Mme REIX
Mme MECHAIN donne pouvoir à Mme CARANO
M ANDREO donne pouvoir à Mme SEGURA

Date de Convocation du Conseil Municipal : 24 février 2021

Mme REIX a été élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

Nombre de Conseillers : 29 En Exercice : 29 Présents : 26 Votants : 29

M le Maire exprime sa satisfaction de pouvoir se retrouver à nouveau au sein du Conseil Municipal.

M le Maire rappelle la règle au sujet des questions écrites qui doivent lui parvenir 48h avant la séance du conseil :

« Mme Segura s'est excusée d'avoir envoyé la sienne 24h avant, et ce n'est pas un problème majeur. Par contre en ce qui concerne M Andreo qui n'est jamais présent aux conseils municipaux et qui nous inonde de questions, le règlement intérieur dit que les questions écrites doivent faire l'objet d'une question orale pendant la séance du conseil municipal, c'est donc la dernière fois que je réponds aux questions écrites de M Andreo tant qu'il n'est pas présent au conseil municipal. En ce qui concerne celles reçues pour ce conseil, je consens à y répondre. »

M le Maire donne la parole à Mme Segura qui souhaite faire deux remarques au sujet du dernier procès-verbal :

« Quand le sujet de l'esplanade des rencontres a été abordé, j'ai demandé si le dossier était consultable en mairie, il m'a été répondu que non, cette réponse n'apparaît pas dans le compte rendu. »

Mme Reix répond qu'elle n'avait pas cette précision lorsqu'elle a vu la retranscription après l'écoute de la bande par la secrétaire, elle sera ajoutée dans le compte rendu.

Mme Segura fait une remarque sur la tournure de ce procès-verbal : « je suis favorable à la retranscription d'une synthèse et non d'une retranscription mot à mot, mais il me semble que les échanges sont déséquilibrés : les questions posées se résument à sujet verbe complément, alors que les réponses sont très étayées ! j'aimerais que la proportion soit respectée. »

Mme Reix répond : « les questions sont normalement plus courtes que les réponses apportées. Ce que nous souhaitons c'est apporter le plus de détails possibles en réponse à vos interrogations, il ne m'a pas semblé que le rapport était déséquilibré, c'est votre position. »

M le Maire indique que les questions écrites seront abordées en fin de conseil.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 3 février 2021.

M le Maire explique que l'essentiel de la séance est consacré au débat d'orientation budgétaire avec la présentation du rapport présenté par Mme Allain-Monnier.

2021.02.01 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'ANNEE 2021

M le Maire expose au conseil municipal que l'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L. L.5211-36 et L.5622-3 du code général des collectivités territoriales relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent au Maire de présenter au conseil municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants.

M le Maire donne la parole à Ghyslaine Allain-Monnier adjointe aux finances qui présente le rapport d'orientation budgétaire pour 2021, la rétrospective des comptes de 2014 à 2020, et la prospective des comptes pour 2021 et 2022, ainsi que le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) jusqu'en 2026. Ces documents ont été remis à chacun avec la note de synthèse.

Rapport d'orientation budgétaire

Il s'inscrit dans le cadre du débat d'orientation budgétaire car, il permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation financière.

Il porte sur :

- l'examen du contexte général (situation globale et situation de la Collectivité),
- la situation financière de la Collectivité avec la rétrospective de ses comptes,
- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Il doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager les priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

Il est à noter que ce rapport doit être remis à la Préfecture, à la CAVBS et figurera sur le site de la Mairie.

Quant au budget primitif, il sera voté le 7 avril 2021.

Le contexte économique mondial

Les prévisions de croissance du FMI, au mois d'octobre 2020 se présentent comme suit :



On peut constater la chute du PIB en 2020, au niveau mondial, tant dans les économies avancées que dans les pays émergents.

L'OCDE pour sa part prévoyait une chute de l'économie mondiale de 4,2% en 2020 avant un rebond du même ordre en 2021.

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

Malgré quelques signes favorables, la reprise devrait être "partielle et inégale" selon l'organisation de coopération et de développement économique.

La banque mondiale, quant à elle, déclare « qu'une contraction de 4,3 % a été enregistrée en 2020, et que, pendant encore de longs mois, l'activité économique risque d'être ralentie et les revenus considérablement réduits ».

En Chine, la pandémie retarde les réformes et l'ouverture du système financier, dont dépend l'internationalisation du RMB (renminbi).

Selon la banque mondiale, « les perspectives économiques mondiales devraient progresser de 4 % en 2021 à condition que le déploiement initial des vaccins contre la COVID-19 débouche sur des campagnes massives de vaccination tout au long de l'année ».

Selon cette Institution, la reprise risque néanmoins de rester modeste si les responsables politiques ne passent pas résolument à l'action pour endiguer la pandémie et mettre en œuvre des réformes propices aux investissements.

Compte-tenu des grandes incertitudes et des défis considérables que la pandémie de Covid-19 impose à l'économie mondiale, il est très difficile de projeter une perspective macro-économique de la situation mondiale pour 2021.

Situation européenne

Après une chute vertigineuse du PIB comparée à celle de 2008, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi cet été, passant de - 11,8 % au trimestre au Trimestre 2 à + 12,7 % au Trimestre 3.

Les secteurs sources de fortes interactions sociales tels que les services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres activités liées au tourisme demeurent durablement affectés. Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) souffrent ainsi davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

Soutien massif des institutions européennes

Au cours de l'été, les Etats membres de l'UE ont mis en place un important plan de relance de 750 Mds € en prêts et subventions en plus du programme SURE (100 Mds €) destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée.

Il s'appliquera en 2021-2022 principalement en soutenant l'investissement.

Pour alimenter les banques en liquidités, La BCE a assoupli certaines conditions de refinancement à long terme, d'opérations.

La BCE a maintenu sa politique monétaire accommodante se traduisant par des taux d'intérêts très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.

Selon l'OCDE, la récession en Europe, devrait s'établir à -7,5 % en 2020, contre une croissance de 3,6% en 2021.

BREXIT

La scission entre le Royaume-Uni et l'Union européenne est effective depuis le 1^{er} janvier 2021.

Une période de transition de six mois, est inscrite dans l'accord conclu entre le Royaume-Uni et l'Union européenne.

"Cet accord de libre-échange est plus avantageux que les scénarios précédemment envisagés, car il prévoit des droits de douanes nuls pour les marchandises et il est moins contraignant sur les intrants étrangers. Un atout considérable pour les exportateurs britanniques et européens" annonce l'assureur- crédit EULER HERMES dans son étude.

Un accord a certes été trouvé entre l'UE et le Royaume-Uni pour lui permettre de quitter l'Union. Mais ce départ n'est pas sans provoquer des dommages collatéraux pour le commerce européen. Pour

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

amortir les pertes du BREXIT dans les secteurs les plus touchés par la rupture des précédents accords, la France devrait toucher plus de 420 millions d'euros issus de la réserve d'ajustement de 5 milliards d'euros mise en place par l'Union européenne. L'Hexagone se place ainsi en quatrième position des pays bénéficiaires, après l'Irlande, l'Allemagne et les Pays-Bas, selon une proposition dévoilée par la Commission européenne.

Situation nationale

Economie

Résiliente en 2019 (1,5 %), l'économie française a été durement touchée par la crise COVID-19 en 2020. Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

La perte d'activité attendue serait de - 9,1 % en moyenne en 2020.

Comme ailleurs en Europe, la progression des contaminations avec l'arrivée de nouvelles souches particulièrement contagieuses du coronavirus compromet la vigueur du rebond attendu en 2021.

Marché du travail

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est impressionnant. Au 1^{er} semestre 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié.

Au T3, le nombre de chômeurs a atteint 2,7 millions et le taux de chômage (BIT- bureau international du travail) s'élevait à 9,0 %.

Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % de PIB).

Malgré les mesures exceptionnelles de soutien au marché du travail, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8% vers la fin de 2022.

Soutiens économiques

Le gouvernement a accompagné les confinements d'un vaste ensemble de mesures d'urgence conçues pour soutenir les ménages, soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie. Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards € (environ 20 % du PIB).

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a présenté en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe. Comprenant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise via des programmes d'investissement à soutenir l'activité et à minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

Enfin, l'annonce du 2^{ème} confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards € de soutien financier, largement répartie sur les mesures de soutien mises en place précédemment.

Inflation

Depuis le début de la pandémie mondiale, la hausse de l'IPC (indice des prix à la consommation) français a fortement baissé, passant de 1,5 % en GA en janvier 2020 à 0 % à partir de septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016.

La chute des prix du pétrole est ainsi largement à l'origine de la disparition de l'inflation française.

Crédits de trésorerie des entreprises

La proportion des crédits de trésorerie dans les nouveaux crédits octroyés (hors découverts) est ainsi

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

passée de 35 % au T1 2020 à 72 % au T2 2020. Ces hausses reflètent le développement des Prêts Garantis par l'État (PGE) accordés aux entreprises à des taux très bas (0,67 % en moyenne au T2), Fin novembre 2020, les crédits mobilisés par les entreprises atteignaient 1 195 milliards € soit une hausse de 12,6 % en GA.

Après avoir ralenti en mars et avril en raison du confinement, la demande de crédit des ménages pour l'habitat a rebondi au T3, les conditions de financement demeurant toujours favorables.

Finances publiques

Le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB. Pour 2021, le gouvernement prévoit une baisse du déficit public à 8,6 % du PIB et une dette publique à 122,3 % du PIB.

Pour autant, la forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette de la France en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas.

Les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas pendant encore un certain temps.

D'après les chiffres de l'INSEE publiés le 25 septembre 2020, la dette publique s'établissait à 2.638 Mds€ à la fin juin 2020 en France. La hausse de la dette, en montant, était de 199,9 Md€, soit +8.2% en trois mois seulement, par rapport au trimestre précédent.

Au 3^{ème} trimestre, la dette publique s'élevait à 2 674 Mds €

Le PIB quant à lui s'affichait à 2 425 Mds € en 2019 puis à 2 220 Mds € en 2020, en chute de 8.3 % selon l'INSEE.

LOI DE FINANCES 2021

Principales mesures relatives aux collectivités locales

Différentes mesures sont instituées pour résorber le choc de la crise sanitaire et donner aux entités publiques locales les moyens d'être des acteurs de la relance, qui est l'objectif principal de la LFI 2021. En même temps, les mesures prises en faveur de la compétitivité des entreprises avec la baisse de 10 milliards € des impôts de production, impliquent une série de mesures de compensation.

Hors crise, les mesures de la loi sont dans la continuité des lois de finances précédentes : gestion de la fin de la taxe d'habitation, mesures diverses de simplification....

La LFI 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public. Il en représente 55 %. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement, et surtout de construire le monde de demain autour de grands thèmes : transition énergétique et écologique, nouvelles mobilités, santé et sport, et plus généralement de l'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires

Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales - PSR -

UN NIVEAU DE DGF STABILISE

Les PSR de l'Etat en faveur des collectivités s'élèvent à 43,4 milliards € en 2021, en augmentation de 5,2 % par rapport à la LFI 2020.

Deux nouveaux PSR liés directement à la crise sanitaire voient le jour : • 510 M€ à destination du bloc communal pour compenser les pertes de recettes fiscales et domaniales subies en 2020. • 10 M€ pour compenser les collectivités territoriales et les groupements des abandons de loyers consentis à des entreprises.

Dotations de soutien à l'investissement local : montants inchangés par rapport à 2020 :

• Dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions € • Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions € • Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €.

Subvention d'investissement pour la rénovation énergétique

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

Dans le cadre du plan de relance et jusqu'au 31 décembre 2021, le Gouvernement met en place une subvention d'investissement pour la rénovation énergétique de bâtiments des collectivités locales, à hauteur d'1 milliard €.

Reconduction de la clause de sauvegarde des recettes fiscales des communes et EPCI :

Uniquement sur les pertes de recettes fiscales.

Décalage d'un an du compte financier unique (CFU) (fusion du compte administratif et du compte de gestion)

L'expérimentation du CFU initialement prévue à partir de l'exercice 2020, pour une durée maximale de 3 ans, est reportée à partir de l'exercice 2021.

Les collectivités et leurs groupements ont jusqu'au 1er juillet 2021 pour se porter volontaires.

Hausse de la péréquation verticale

La progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF.

Cela augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

Baisse des impôts de production de 10 milliards €

La LFI 2021 s'inscrit dans le cadre du plan de relance de 100 milliards € du Gouvernement qui permettrait de retrouver une économie française d'avant crise d'ici à 2022, selon 3 leviers :

- la baisse du taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) de 1.5% à 0.75%
- la baisse du plafonnement de contribution économique territoriale (CET) de 3% à 2%.
- la révision des valeurs locatives des établissements industriels : révision à la baisse de VLC.

Exonération temporaire de contribution économique territoriale (CET) en cas de création ou d'extension d'établissement

Adaptation de la taxe d'aménagement en vue de lutter contre l'artificialisation des sols

- exonérer de taxe d'aménagement les places de stationnement intégrées au bâti pour réduire la surface au sol dédiée aux stationnements.

Simplification de la TCFE

La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) est composée de :

- la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE),
- la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE),
- la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE)

Ces taxes ont toutes pour assiette la quantité d'électricité consommée par les particuliers et les professionnels.

3 étapes sont planifiées :

- 1^{er} janvier 2021 : alignement des dispositifs juridiques des 3 sous taxes et du tarif de la TDCFE sur le tarif maximum, et début d'harmonisation du tarif de la TCCFE
- 1^{er} janvier 2022 : transfert de la gestion des TICFE et TDCFE à la DGFIP et nouvelle étape d'harmonisation du tarif de la TCCFE
- 1^{er} janvier 2023 : transfert de la gestion de la TCCFE à la DGFIP et finalisation de l'harmonisation du tarif de la TCCFE pour atteindre le tarif maximum.

Mesures d'ajustement de la taxe de séjour : la LFI met en œuvre des ajustements sur la taxe de séjour.

Suppression des taxes à faible rendement

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

L'Etat poursuit sa volonté avec la disparition de nouvelles taxes en 2021. L'objectif étant, la simplification du droit fiscal et la réduction des coûts de recouvrement.

Transfert à la direction générale des finances publiques (DGFIP) de la gestion des taxes d'urbanisme

Le transfert ne sera effectif qu'au 2ème trimestre 2022. Cet article modifie également l'exigibilité de la taxe d'aménagement. Actuellement fixée en fonction de la date d'autorisation d'urbanisme, elle serait décalée à l'achèvement des travaux.

Orientations de la collectivité pour 2021

Fonctionnement : Concernant ses Recettes :

L'enveloppe DGF devrait rester stable en 2021. L'ajustement se fera au sein de l'enveloppe globale (DF + DSR+DNP)

Les recettes fiscales également puisque la perte du produit de taxe d'habitation sera compensée par le produit de la taxe sur le foncier bâti alloué, jusqu'à présent, au département et faire l'objet d'un ajustement par application d'un coefficient correcteur : (voir ROB 2020 – coefficient correcteur pour JASSANS : 1.1579)

RAPPEL : En 2021 la taxe d'habitation ne sera plus versée aux collectivités locales (bloc communal) mais à l'état.

Les Communes percevront toujours les taxes foncières qui leur sont allouées, mais aussi, celles, auparavant destinées aux départements (TFB)

Les EPCI ne percevront plus de TAXE HABITATION à l'instar des communes et conserveront le produit des TFB et TFNB qui leur est alloué actuellement.

En lieu et place de la TH, ils percevront une part de TVA dès 2021.

Les départements, quant à eux, ne percevront plus de TFB mais une fraction de TVA.

INVESTISSEMENTS : Le gouvernement est désireux de relancer l'économie par un plan de soutien à l'investissement important. Or, la commune qui souhaite réaliser un programme ambitieux d'investissements, entend mettre en œuvre les actions nécessaires pour en bénéficier.

Concernant ses Dépenses

Le PLF pour 2021 confirme le souhait du gouvernement de reprendre les contrats de Cahors dont l'adage est le suivant : « la maîtrise attendue des dépenses de fonctionnement par les collectivités permet de favoriser l'investissement ».

Les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter dans le débat d'orientation budgétaire des objectifs qui suivent la trajectoire nationale soit, un objectif d'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement de +1.2% et un objectif d'amélioration du besoin de financement.

Par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et en introduisant un dispositif d'encadrement du ratio d'endettement, l'État entend optimiser le niveau d'autofinancement des collectivités territoriales et s'assurer de la soutenabilité financière du recours à l'emprunt par les collectivités.

Par ailleurs, il est à noter que le CONFINEMENT et les mesures restrictives de 2020 ont eu une INCIDENCE NOTABLE SUR CHARGES ET RECETTES DE L'EXERCICE 2020.

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

On a pu observer des baisses sur les charges, principalement au niveau des achats destinés à la cantine, des charges d'électricité, des consommations de combustibles et des frais d'entretien des locaux. Concernant les recettes, on a pu noter une baisse principalement sur les produits de services périscolaires et les redevances à caractère de loisirs.

En conséquence, Les prévisions pour 2021 retiendront, outre les données réelles de 2020, les prévisions initiales de 2020 et les données réelles de 2019 pour établir le CA prévisionnel et le budget 2021.

La Collectivité toujours soucieuse de fournir un service de qualité aux administrés prévoit cette année 2021, une refonte de son site internet ainsi que le développement d'une application mobile pour renforcer sa communication avec les JASSANAIS.

Par ailleurs, face aux incivilités et à la montée des actes de malveillance, elle a décidé de recruter trois nouveaux policiers.

COMPARATIF DONNEES REELLES 2019/2020 ET PREVISIONNELLES CA 2021									
SECTION FONCTIONNEMENT	budget 2020	comparatif CA 2019/2020			PREVISION CA 2021				
	BP 2020	CA REEL 2019	CA REEL 2020	écart CA Réels 2019/2020	CA prévisionnel 2020	CA prévisionnel 2021	Ecart CA prév. 2021 - CA réel 2019-CA	Ecart CA prév. 2021 - CA réel 2020 -	Ecart CA prév. 2021- CA prév. 2020
Dépenses réelles de fonctionnement	4 247 042	4 095 752	3 877 389	-5,33%	4 105 771	4 235 000	3,40%	9,22%	3,15%
Charges à caractère général	1 709 500	1 591 868	1 430 382	-10,14%	1 610 970	1 610 000	1,14%	12,56%	-0,06%
Charges de personnel	1 945 100	1 920 578	1 899 241	-1,11%	1 900 000	2 030 000	5,70%	6,88%	6,84%
Autres charges de gestion courante	534 200	533 400	502 049	-5,88%	539 801	545 000	2,17%	8,56%	0,96%
ATTEN PROD dégrèv log vac/ FPIC	55 000	49 905	45 717	-8,39%	55 000	50 000	0,19%	9,37%	-9,09%
DEP imprévues	3 242	0							
Recettes réelles de fonctionnement	5 317 888	5 437 339	5 440 538	0,06%	5 285 699	5 226 756	-3,87%	-3,93%	-1,12%
013 Atténuations de charges	46 000	40 348	72 752	80,31%	37 000	37 000	-8,30%	-49,14%	0,00%
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	223 400	222 902	156 062	-29,99%	225 577	221 000	-0,85%	41,61%	-2,03%
73111 fiscalité locale	2 650 000	2 625 536	2 697 699	2,75%	2 653 366	2 750 000	4,74%	1,94%	3,64%
7318 autres impôts locaux	8 000	10 218			8 000				
7321 Attribution de compensation	525 000	525 756	525 756	0,00%	525 756	525 756	0,00%		0,00%
7381 Droits de mutation	150 000	272 523	284 107	4,25%	150 000	200 000	-26,61%	-29,60%	33,33%
Autres impôts et taxes (électricité, droits de place etc...)	116 200	128 131	120 948	-5,61%	130 000	110 000	-14,15%	-9,05%	-15,38%
7411 Dotation forfaitaire	659 770	674 460	659 770	-2,18%	674 000	658 000	-2,44%	-0,27%	-2,37%
74121 Dotation solidarité rurale	323 164	82 590	83 325	0,89%		84 000	1,71%	0,81%	
74121 dot bourg centre		233 949	239 839	2,52%	316 000	240 000	2,59%	0,07%	-24,05%
74121 dot bourg centre antérieure 719 431									
74127 Dotation nationale de péréquation	27 744	30 827	27 744	-10,00%	30 000	27 000	-12,41%		-10,00%
74 Autres subv et particip	34 610	60 265	56 607	-6,07%	36 000	24 000	-60,18%	-57,60%	-33,33%
74835 Etat compens au titre exo TH CET	94 000	111 846	106 912	-4,41%	100 000	0			
75 Autres produits gestion courante	460 000	417 989	409 017	-2,15%	400 000	350 000	-16,27%	-14,43%	-12,50%
EPARGNE DE GESTION	1 070 846	1 341 587	1 563 149	16,51%	1 179 928	991 756	-26,08%	-36,55%	-15,95%

PROPOSITIONS POUR LE BUDGET 2021 et compte administratif prévisionnel 2021

Application des dispositions de la loi de finances 2021

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Stabilité de la dotation globale de fonctionnement en 2021

Propositions :

- . Dotation "bourg centre" : 240 000 € contre 239 839 en 2020 et 233 949 en 2019
- . DSR : 84 000 € contre 83 325 en 2020 et 82 590 en 2019
- . DNP identique à 2020 soit 27 000 €

La Dotation de Fonctionnement est retenue à hauteur de 658 000 € contre 659 770 € en 2020 et 674 460 € en 2019.

Fiscalité locale

Les valeurs locatives cadastrales devraient varier de 0.2 % en 2021. Cela en fonction du taux d'inflation relevé entre novembre 2019 et novembre 2020.

Propositions :

2 750 000 soit 2 650 000 + 100 000 de dégrèvements.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Application du pourcentage d'augmentation des charges, limité à 1,20 % à périmètre égal.

CHARGES DE PERSONNEL : point d'indice inchangé, prise en compte du GVT, aucun départ en retraite d'agent n'est prévu en 2021.

Prise en compte de l'arrivée de 2 policiers supplémentaires dès le début de l'année, puis d'un 3ème dans le courant de l'année.

EPARGNE DE GESTION PREVISIONNELLE

Après une augmentation de 16,51 % en 2020, liée au confinement, elle baisserait de 36,55 % en 2021 par rapport à 2020 mais de 26,08 % par rapport à 2019 ; et de 15,95% par rapport aux prévisions 2020..

Il est à noter qu'une prolongation des restrictions sanitaires pesant sur les activités sportives et de loisirs influencerait sur le résultat estimé.

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

RETROSPECTIVE DES COMPTES

SECTION DE FONCTIONNEMENT & NIVEAUX D'EPARGNES

	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	Ecarts 2020/2019 en %	Ecarts en euros
Dépenses réelles de fonctionnement	4 467 112	4 661 787	4 172 760	4 257 070	4 237 486	4 159 092	4 095 752	3 877 389	-5,33%	-218 363
Charges à caractère général	1 437 764	1 373 021	1 401 062	1 523 335	1 503 531	1 524 065	1 591 868	1 430 382	-10,14%	-161 486
Charges de personnel	2 288 801	2 409 683	2 017 389	1 918 672	1 976 948	1 940 799	1 920 578	1 899 241	-1,11%	-21 337
Autres charges de gestion courante	739 921	879 083	724 767	782 690	703 248	641 333	533 400	502 049	-5,88%	-31 351
ATTEN PROD dégrèvt logt vac /FPIC	626		29 542	32 373	53 760	52 895	49 905	45 717	-8,39%	-4 188
Recettes réelles de fonctionnement	5 985 897	5 998 551	5 509 124	5 010 935	5 114 699	5 245 980	5 437 339	5 440 538	0,06%	3 199
013 Atténuations de charges	51 865	43 469	114 782	63 575	50 872	39 532	40 348	72 752	80,31%	32 404
70 Produits des services, du domaine et ventes	361 586	340 247	219 753	213 805	208 501	223 697	222 902	156 062	-29,99%	-66 840
73111 Taxes foncières et d'habitation	2 348 859	2 373 239	2 453 014	2 489 383	2 530 884	2 575 116	2 625 536	2 697 699	2,75%	72 163
7321 Attribution de compensation	669 187	813 187	582 407	534 830	554 668	480 520	525 756	525 756		
7381 Droits de mutation	172 291	169 213	137 829	136 275	221 936	235 722	272 523	284 107	4,25%	11 584
Autres impôts et taxes (électricité, droits de pla	135 736	133 126	149 452	126 473	140 123	132 774	108 132	120 948	11,85%	12 816
Autres impôts et taxes							30 217			
7411 Dotation forfaitaire	1 025 866	988 288	898 552	753 571	683 685	669 959	674 460	659 770	-2,18%	-14 690
74121 Dotation solidarité rurale	204 203	160 547	71 648	76 567	79 450	289 558	316 539	323 164	2,09%	6 625
74127 Dotation nationale de péréquation	85 863	95 515	46 985	42 287	38 058	34 252	30 827	27 744	-10,00%	-3 083
74 Autres subv et particip	415 068	422 069	339 497	106 087	159 993	37 506	60 265	56 607	-6,07%	-3 658
74 FDS amorçage		10 700	31 433	31 133	20 433					
74835 ETAT comp. Exo TH CET						98 278	111 846	106 912	-4,41%	-4 934
75 Autres produits de gestion courante	515 373	448 952	462 772	436 948	426 095	429 068	417 989	409 017	-2,15%	-8 972
EPARGNE DE GESTION	1 518 785	1 336 765	1 336 364	753 865	877 213	1 086 888	1 341 588	1 563 149	16,51%	221 562
Intérêts de la dette (cpte 6611)	57 477	51 221	8 516	17 550	12 267	8 179	4 630	228	-95,08%	-4 402
autres charges financières			57		81	245		285		285
PROD financiers				1 599	1 599	811	640	3	-99,59%	-637
Charges exceptionnelles	1 430	85 915	1 714	3 906	2 963	21 566	1 794	8 267	360,85%	6 473
Produits exceptionnels	5 980		127 954	4 146		2 849	8 966	1 104	-87,69%	-7 862
EPARGNE BRUTE	1 465 858	1 199 629	1 454 031	738 154	863 500	1 060 558	1 344 770	1 555 476	15,67%	210 706
Remboursement courant du capital de la dette & cessions	289 801	312 460	291 179	246 173	245 541	255 752	266 396	178 714	-32,91%	-87 682
produits s/exercices antérieurs				230 000		1 000	7 445	10 395	39,62%	2 950
						719 431				
EPARGNE NETTE autofinancement annuel	1 176 057	887 168	1 162 852	721 981	617 960	1 525 237	1 085 819	1 387 157	27,75%	301 338
	1 044 391	1 264 660	1 348 742			805 806	1 085 819		25,50%	280 013
en % des recettes réelles de fonctionnement	19,65%	14,79%	21,11%	14,41%	12,08%	29,07%	19,97%	25,50%		
						15,36%				

TOTAL CHARGES	
TOTAL PRODUITS	

4 183 047	4 278 526	4 252 798	4 189 082	4 102 176	3 886 169	-5,27%	-216 007
5 637 078	5 246 679	5 116 298	5 970 071	5 454 390	5 452 040	-0,04%	-2 351

ss prod sur ex antérieurs

5 250 640							
-----------	--	--	--	--	--	--	--

SECTION FONCTIONNEMENT & NIVEAUX D'EPARGNE

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

AU NIVEAU GESTION :

On peut noter une augmentation des recettes de 0,06 % et une baisse des dépenses de 5,33 %.

La hausse des recettes concerne essentiellement la fiscalité locale + 72 163 €

Les atténuations de charges (remboursement sur salaires) + 32 404 €, les droits de mutation + 11 584, les taxes sur consommation finale d'électricité + 12 816 €

Ainsi que la DSR + 6 625 (DSR et essentiellement dotation bourg centre)

La baisse des recettes se situe au niveau de la dotation forfaitaire - 14 690 € et surtout des produits des services - 66 840 € (services périscolaires)

Il est à noter également, que la commune, en sa qualité de bailleur, a consenti à l'abandon de 2 mois de loyers à un restaurateur de JASSANS (3900 €).

La baisse des dépenses se situe à tous les niveaux mais essentiellement au niveau des charges à caractère général : - 161 486 €

Elles concernent les comptes suivants : combustibles, carburant, vêtements de travail, fournitures scolaires, entretien et réparations diverses

Mais aussi, les honoraires, fêtes et cérémonies ainsi que les frais et nettoyage des locaux.

Les salaires ont également baissé de 21 337 € soit 1,11 % par rapport à 2019 avec en particulier, le départ d'un agent, non encore remplacé.

Les frais divers de gestion affichent une baisse de 31 351 € avec entre autres, une absence de subvention aux coopératives scolaires des écoles de la Mairie et de Champ Bouvier.

L'EPARGNE de GESTION se trouve ainsi augmentée de 16,51 % par rapport à 2019

AU NIVEAU FINANCIER : les intérêts de la dette continuent de baisser

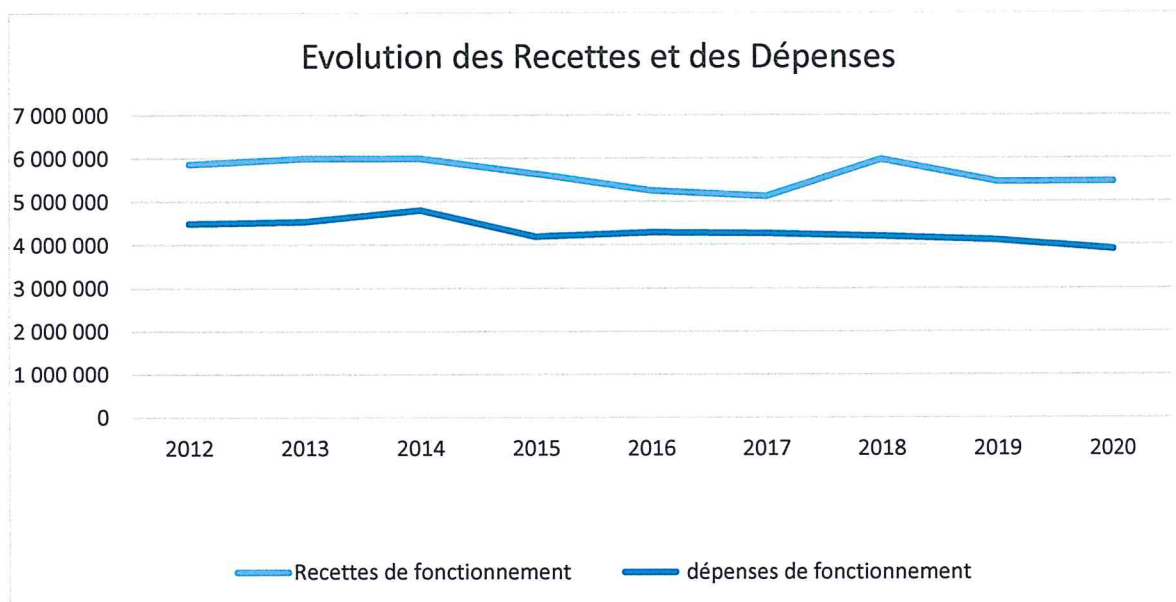
L'EPARGNE BRUTE se trouve augmentée de 15,67 % par rapport à 2019

Les produits de cession concernent la vente de matériels roulants pour 4 250 € et une bande de terrain pour 6 145 €

L'EPARGNE NETTE après remboursement du capital de la dette et la prise en compte des cessions de biens s'affiche à 1 387 157 € et représente 25,50 % des recettes de fonctionnement

EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes de fonctionnement	5 859 860	5 991 877	5 998 551	5 637 078	5 246 679	5 116 298	5 970 071	5 454 390	5 452 040
dépenses de fonctionnement	4 483 268	4 526 019	4 798 923	4 183 047	4 278 526	4 252 798	4 189 082	4 102 176	3 886 169



La progression est régulière jusqu'en 2014 pour retomber en 2015 tant en recettes qu'en dépenses. Cette chute s'explique par la cession des recettes et des dépenses liées au transfert de la crèche à la CAVBS.

Les courbes se rapprochent sensiblement en 2016 et 2017 en raison de la baisse importante des recettes DGF (contribution au remboursement de la dette de l'Etat).

La courbe des dépenses est sensiblement la même depuis 2015 tandis que celle des recettes augmente considérablement en 2018 en raison de la régularisation de la dotation "bourg centre" de la DSR.

Elle retombe légèrement en 2019 mais reste supérieure à 2016 et 2017.

Les recettes en 2020 sont sensiblement égales à celles de 2019.

Quant aux dépenses, elles baissent notablement du fait des restrictions liées à la crise sanitaire.

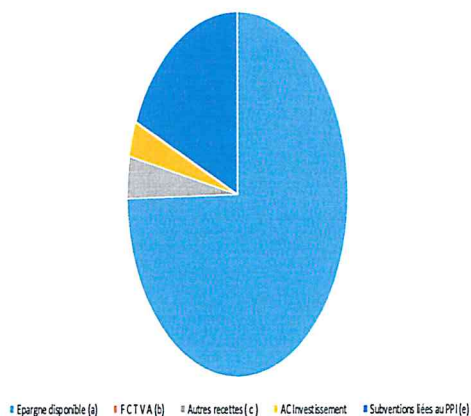
INVESTISSEMENTS 2020		
Terrains et agencements de terrains		165 828
1434 allées cimetièrè	12 418	
1397 Parc loisir	119 648	
1436 Terrain football	33 762	
Hôtel de ville		37 220
1389- am. Salles 1er Mairie	37 220	
Bâtiments scolaires		12 898
autres bâtiments publics		60 337
1398- Chaufferies	5 412	
1439-1421- bâtiments divers	51 935	
1355- aire loisirs	2 991	
Immeuble de rapport		11 096
Agencements, aménagements		144 625
1405- video-protection	133 670	
1422-1440- aménagements divers	10 956	
Réseaux de voirie		1 354 978
1408- entrée école parking	1 152 240	
1423- voirie -liaison Surchamp	127 897	
1424-1441-1449 travaux divers voirie	74 842	
Installations de voirie		5 996
Matériel incendie et défense civile		13 566
Matériel roulant - voirie		22 223
Autres matériels de voirie		6 415
Autres installations - matériels techniques		107 173
1437- éclairage publ. École	79 995	
1450-1429- pr. Écl. Publ.2020-2019	15 834	
1435 am halte fluviale	11 343	
Matériels de bureau et informatique		2 172
Mobilier		25 289
1389-mobilier 1er étage M	3 571	
1329 mobilier chp Bouvier	17 110	
1445-1431- mob. Scolaire 2020-2019	4 608	
autres immobilisations Corporelles		1 260
Travaux en Cours		261 806
Ecole CH BOUVIER	240 145	
tennis	21 661	
totaux		2 232 883

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Epargne disponible (a)	1 176 057	887 168	1 162 852	721 981	617 960	1 525 237	1 085 819	1 387 157
F C T V A (b)	63 510	188 129	39 044	32 154	62 309	74 873	398 403	0
Autres recettes (c)	80 960	108 589	183 627	12 138	89 505	35 213	18 741	69 473
AC Investissement					100 315	164 832	58 347	58 347
Autofinancement (d) = (a+b+c)	1 320 527	1 183 886	1 385 523	766 273	870 089	1 800 155	1 561 309	1 514 977
Subventions liées au PPI (e)	37 931	50 127	27 491	55 445	24 930	6 000	395 163	343 624
Emprunt (art 16 hors 166) (f)								
financement total (g)= (d+e+f)	1 358 458	1 234 013	1 413 014	821 718	895 019	1 806 155	1 956 473	1 858 601

financement de l'investissement 2020



L'AC INVESTISSEMENT provient de la CAVBS pour la compétence voirie récupérée.

moins la retenue ZAE 41 968 € correspondant à la compétence économique transférée à la CAVBS.

Le FCTVA attendu : 570 000 € ne sera versé qu'en 2021 et bien entendu, fait défaut au résultat 2020

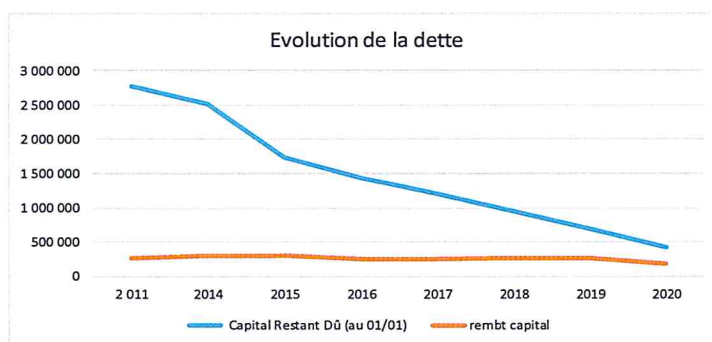
Les subventions d'investissements concernent le tennis : 10 000 € (FFT) et 41 045 € (régions)

ainsi que le parc 144 651 € (département) et l'école CB : 133 237 € (département).

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

LA DETTE

ANNEES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Capital Restant Dû (au 01/01)	2 513 863	1 729 645	1 438 466	1 192 293	946 752	691 000	424 604	245 890
transfert CAVBS (-)	502 400							
emprunt récupéré gymnase collège (+)	20 649							
rembt capital	302 467	291 179	246 173	245 541	255752	266 396	178 714	



La dette s'amenuise, le capital remboursé annuellement diminue
 le ratio de désendettement (en cours de dette sur épargne brute) au 31/12/2020 est de : 245 890/ 1 555 476 = 0,158
 soit 2 mois (12*0,158 = 1,90 mois)

LA FISCALITE LOCALE

LES TAUX

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taxe habitation	13,10%	13,10%	13,10%	13,10%	13,10%	13,10%	13,10%
Evolution des bases en %	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Base imposable taxe foncière bâti	20,64%	20,64%	20,64%	20,64%	20,64%	20,64%	20,64%
Evolution des bases en %	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Base imposable taxe foncière non bâti	43,80%	43,80%	43,80%	43,80%	43,80%	43,80%	43,80%
Evolution des bases en %	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

LES PRODUITS FISCAUX

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taxe habitation	1 083 290	1 156 146	1 148 139	1 183 418	1 197 599	1 225 636	1 238 736
taxe sur foncier bâti	1 257 946	1 297 810	1 325 999	1 338 959	1 364 767	1 388 246	1 417 762
taxe sur foncier non bâti	8 024	7 810	7 640	7 574	7 536	7 139	7 358

On peut noter la stabilité des taux depuis le début de notre mandature
 La recette fiscale augmente sous l'effet du dynamisme des bases (revalorisation)
 et de la variation de la population

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

RATIOS OBLIGATOIRES	JASSANS 2020	strate	commentaires	
			écart	
Dépenses réelles de fonctionnement/population	595	1037	-442	l'écart négatif des dépenses de fonctionnement est supérieur à l'écart
Produit des impositions directes/population	413	500	-87	négatif des recettes, mettant en évidence l'effort de maîtrise des dépenses de la collectivité.
DGF/Population	101	152	-51	La commune perçoit moins de DGF que les autres communes de la strate et moins de fiscalité
Recettes réelles de fonctionnement/population	835	1182	-347	directe.
Dépenses d'équipement brut/population	342	483	-141	La commune a moins investi que la moyenne des autres communes en 2020
Encours de la dette/population (au 31/1/2)	38	828	-790	La commune est moins endettée que les autres communes de la strate.
personnel/dépenses réelles de fonctionnement	48,87%	51,69%	-2,82%	LE RATIO charges de personnel est inférieur à la moyenne de la strate
Dépenses de personnel/population	291	536	-245	La dépense de personnel est nettement inférieure au ratio de la strate
Epargne nette ou autofinancement/population	212	115	97	Ce ratio est supérieur à celui de la strate en raison de la diminution de la dette et du faible montant du remboursement annuel du capital dû, mais aussi de la diminution des charges de fonctionnement.

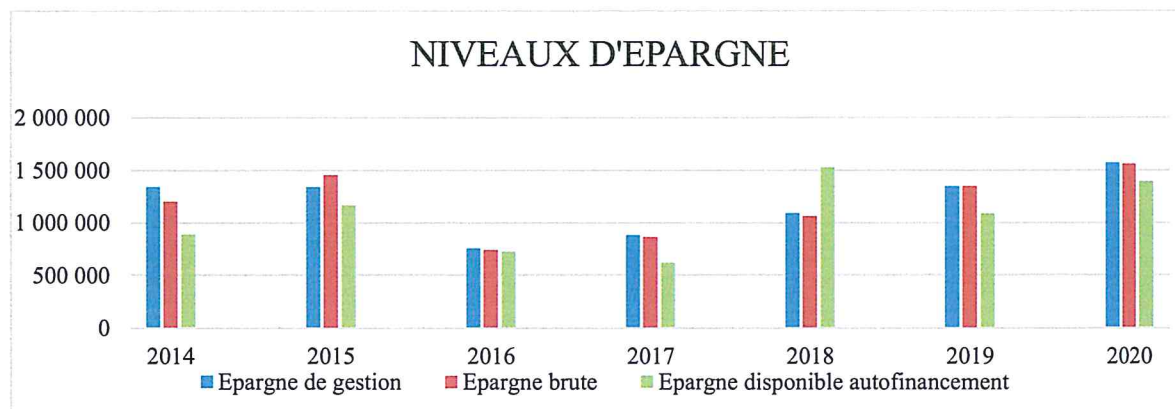
LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes de fonctionnement	5 998 551	5 509 124	5 010 935	5 114 699	5 245 980	5 437 339	5 440 538
dépenses de fonctionnement	4 661 787	4 172 760	4 257 070	4 237 486	4 159 092	4 095 752	3 877 389
Epargne de gestion	1 336 765	1 336 364	753 865	877 213	1 086 888	1 341 588	1 563 149
intérêts de la dette	51 221	8 516	17 550	12 267	8 179	4 630	228
solde produits - charges finan (hrs		57	1 599	1 518	566	640	282
solde prod - charges exception	85 915	126 240	240	-2 963	-18 717	7 172	-7 163
Epargne brute	1 199 629	1 454 031	738 154	863 500	1 060 558	1 344 770	1 555 476
rbt capital dette	312 460	291 179	246 173	245 541	255 752	266 396	178 714
cession			230 000		1 000	7 445	10 395
prod. s/exercices antérieurs					719 431	0	
Epargne disponible autofinancement	887 169	1 162 852	721 981	617 960	1 525 237	1 085 819	1 387 157
dépenses Inv hors rbt C dette	443 252	229 679	356 534	470 914	2 411 207	3 569 612	2 264 577
recettes invest hors emprunt	346 845	250 162	99 737	277 059	280 918	870 654	471 444
besoin ou dégag financement	96 407	-20 483	-256 796	-193 855	-2 130 289	-2 698 958	-1 793 133
emprunts							
résultat exercice var FDR	790 762	1 183 335	465 184	424 105	-605 052	-1 613 139	-405 976
résultats reportés n-1	1 612 807	2 590 295	3 773 630	4 238 188	4 662 293	4 057 241	2 444 102
transfert assainissement	186 726						
réquil ICNE du CES			-626				
Résultats cumulés Fonction + Investis	2 590 295	3 773 630	4 238 188	4 662 293	4 057 241	2 444 102	2 038 126

Le fonds de roulement s'affiche à 2 038 126 €

vérification (situation de clôture) 2 038 126-rar D 2 011 400 + rar R 222 000= 248 726 excédent reporté au BP fonctionnement

Les dépenses d'investissements autres que les immobilisations corporelles comportent une participation de la commune au fonds de soutien aux entreprises, organisé par la CAVBS à hauteur de 31 695 €.



Exercice 2020

Tous les niveaux d'épargne dépassent les niveaux des exercices précédents, à l'exception de l'épargne disponible nette de 2018 ;
 Un rappel sur exercices antérieurs ayant été encaissé cette année 2018, au titre de la dotation "bourg centre".

BILAN COVID 2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
alimentation, entretien, petit équipement et fournitures	18 919	Remboursements sur salaires	4624
		remboursements sur achats covid	3430
DEPENSES D'AIDES AUX ENTREPRISES (AGGLO)	31695	don de particulier	1000
ABANDON de loyers	3 849		
TOTAL	54 463	TOTAL	9054
		SOLDE DEBITEUR	45 409

M le Maire souligne le don de M chabert et le félicite pour son engagement dans la gestion de ces coûts engendrés par cette COVID.

M le Maire explique que la commune a gardé la compétence voirie, normalement l'Agglo devrait nous verser une attribution de compensation de 100 315 €, mais l'Agglo a pris la compétence voirie dans les zones d'activités économiques et pour cela elle « ponctionne » 41000 €, nous ne touchons donc que 58000€ mais nous ne sommes pas perdants car par exemple la rue de l'industrie qui se trouve au sein de la zone économique qui est de la compétence de l'Agglo doit être refaite et une première estimation est de 600 000 €, somme qui sera donc à la charge de l'Agglo.

PROSPECTIVE DES COMPTES

SECTION FONCTIONNEMENT ET NIVEAUX D'EPARGNE

	CA REELS			CA PREVISIONNELS					
	2019		2020	2020	cap2021/ cap2020	cap2021/ car2019	2021		2022
Dépenses réelles de fonctionnement	4 095 751	-5,33%	3 877 389	4 105 771	3,15%	3,40%	4 235 000	1,83%	4 312 460
Charges à caractère général	1 591 868	-10,14%	1 430 382	1 610 970	-0,06%	1,14%	1 610 000	2,81%	1 655 320
Charges de personnel	1 920 578	-1,11%	1 899 241	1 900 000	6,84%	5,70%	2 030 000	1,23%	2 055 000
Autres charges de gestion courante	533 400	-5,88%	502 049	539 801	0,96%	2,17%	545 000	1,20%	551 540
Autres dépenses FPIC	49 905	-8,39%	45 717	55 000	-9,09%	0,19%	50 000	1,20%	50 600
Recettes réelles de fonctionnement	5 437 340	0,06%	5 440 538	5 285 699	-1,12%	-3,87%	5 226 756	0,07%	5 230 672
013 Atténuations de charges	40 348	80,31%	72 752	37 000	0,00%	-8,30%	37 000	0,00%	37 000
70 Produits des services, du domaine ventes div	222 902	-29,99%	156 062	225 577	-2,03%	-0,85%	221 000	1,20%	223 652
73111 Taxes foncières -compens. T. d'habitation	2 625 536	2,75%	2 697 699	2 653 366	3,64%	4,74%	2 750 000	0,00%	2 750 000
7318 autres IL et assimilés	10 218	-100,00%	0	8 000	-100,00%	-100,00%	0	0	0
7321 Attribution de compensation attrib compens. Si sortie SIAH	525 756	0,00%	525 756	525 756	0,00%	0,00%	525 756	-0,01%	525 700
7381 Droits de mutation	272 523	4,25%	284 107	150 000	33,33%	-26,61%	200 000	0,00%	200 000
Autres impôts et taxes (électricité, drts de place)	128 131	-5,61%	120 948	130 000	-15,38%	-14,15%	110 000	1,20%	111 320
7411 Dotation forfaitaire	674 460	-2,18%	659 770	674 000	-2,37%	-2,44%	658 000	0,00%	658 000
74121 Dotation solidarité rurale	316 539	2,09%	323 164	316 000	2,53%	2,36%	324 000	0,00%	324 000
74127 Dotation nationale de péréquation	30 827	-10,00%	27 744	30 000	-10,00%	-12,41%	27 000	0,00%	27 000
74 Autres subv et particip	60 265	-6,07%	56 607	36 000	-33,33%	-60,18%	24 000	0,00%	24 000
74835 Etat compensation exonération TH CET	111 846	-4,41%	106 912	100 000	-100,00%	-100,00%	0	0	0
75 Autres produits de gestion courante	417 989	-2,15%	409 017	400 000	-12,50%	-16,27%	350 000	0,00%	350 000
EPARGNE DE GESTION	1 341 589	16,51%	1 563 149	1 179 928	-15,95%	-26,08%	991 756	-7,42%	918 212
en % des RRF	24,67%	16,45%	28,73%	22,32%	-15,00%	-23,10%	18,97%	-7,48%	17,55%
Intérêts de la dette (cpte 6611)	4 630	-95,09%	228	1 797	-9,86%	-65,02%	1 620	619,75%	11 658
Charges financières produits financiers	640	-99,59%	3						
Charges exceptionnelles	1 794	360,79%	8 267						
Produits exceptionnels	8 966	-87,69%	1 104						
EPARGNE BRUTE CAF	1 344 771	15,67%	1 555 476	1 178 131	-15,96%	-26,37%	990 136	-8,44%	906 554
en % des recettes de fonctionnement	24,73%		28,59%	22,29%		-23,40%	18,94%		17,33%
Remboursement du capital de la dette ancienne	266 396	-32,91%	178 714	178 714	-74,88%	-83,15%	44 890	4,57%	46 940
Remboursement du capital dettes nouvelles									62 063
CESSIONS	7 445	39,62%	10 395						
PRODUITS sur exercices antérieurs									
AUTOFINANCEMENT Annuel	1 085 820	27,75%	1 387 157	999 417	-5,42%	-12,95%	945 246	-15,63%	797 551
ss produits exception. s/Exercices antérieurs	1 085 820	-100,00%							
en % des RRF	19,97%	27,68%	25,50%	18,91%	-4,35%	-9,44%	18,08%	-15,69%	15,25%

PROSPECTIVE DE LA SECTION FONCTIONNEMENT 2021 : COMMENTAIRE

Hypothèses de comparaisons retenues : prévisionnel 2020 et réel 2019

DEPENSES :

Les charges à caractère général sont proches du prévisionnel 2020 (-0,06 %) et en augmentation de 1,14 % par rapport à 2019

Prise en compte des dépenses d'eaux et électricité, entretien et assurances des nouveaux équipements :

balayeuse, nouveaux véhicules, tennis, vestiaires, école Champ Bouvier.

Les renégociations de divers contrats absorbent en partie les charges nouvelles liées aux nouveaux investissements

Les frais de personnel prennent en compte l'arrivée des nouveaux policiers,

le remplacement de l'agent technique parti dans le courant de l'année 2020,

le gel du point d'indice et le GVT soit : + 6,84 % du prévisionnel 2020 et + 5,7 % du réel 2019

réduction des dépenses

CHARGES A CARACTERE GENERAL

Baisse des postes : produits de traitement, nettoyage des locaux.

Des recherches d'économies sur la consommation d'énergie sont en cours

en poursuivant le remplacement des éclairages énergivores par des LED.

RECETTES :

Stabilité des recettes fiscales et de la DGF

RAPPEL :

L'enveloppe DGF devrait rester stable en 2021. L'ajustement se fera au sein de l'enveloppe globale (DF + DSR+DNP)

Les recettes fiscales également puisque la perte du produit de taxe d'habitation sera compensée par le produit

de la taxe sur le foncier bâti alloué, jusqu'à présent, au département et faire l'objet d'un ajustement par application d'un coefficient correcteur :

EPARGNE DE GESTION PREVISIONNELLE

Après une augmentation de 16,51 % en 2020, liée au confinement (par rapport à 2019), elle baisserait de 15,95 % en 2021 par rapport au prévisionnel 2020 et de 26,08 % par rapport au réel 2019

L'Épargne brute représenterait 18,94 % des RRF en 2021 et 17,33 % en 2022 - largement au dessus du seuil d'alerte de 10 %

L'écart au niveau de l'épargne nette serait de - 5,42 % du prévisionnel 2020 et 12,95 % au CA réel de 2019

Elle représenterait 18,08 % des RRF en 2021 au lieu de 18,91 % au prévisionnel 2020

PROSPECTIVE 2022

Elle prend en compte, au niveau des charges à caractère général :

- . les charges liées au nouveau bâtiment police + 20 000
- . la maintenance informatique liée au nouveau site et à l'application mobile + 6 000

Au niveau des charges de personnel :

Prise en compte des salaires des 3 policiers nouveaux sur une année complète

Elle prend en compte le remboursement d'un emprunt de 1000 000 € pour l'acquisition d'un Tènement en vue de la réalisation d'une salle des fêtes.

PROSPECTIVE FONCTIONNEMENT 2023-2026				
	2023	2024	2025	2026
Dépenses réelles de fonctionnement	4 300 000	4 300 000	4 300 000	4 300 000
Recettes réelles de fonctionnement	5 250 000	5 250 000	5 250 000	5 250 000
EPARGNE DE GESTION	950 000	950 000	950 000	950 000
Intérêts de la dette (cpte 6611)	1 500	1 500	1 500	1 500
Intérêts de la dette (cpte 6611)	46 897	46 270	43 130	39 958
EPARGNE BRUTE CAF	901 603	902 230	905 370	908 542
en % des recettes de fonctionnement	17,17%	17,19%	17,25%	17,31%
Remboursement du capital de la dette	45 000	45 000	45 000	45 000
Remboursement du capital de la dette	310 937	314 047	317 187	320 359
AUTOFINANCEMENT Annuel	545 666	543 184	543 184	543 184

La Prospective fonctionnement 2023-2026 prend en compte le remboursement d'un second emprunt de 4 000 000 € pour la réalisation de la salle des fêtes.

Et affiche une épargne brute, en pourcentage des recettes de fonctionnement, de 17,17 % à 17.31 % donc, bien au-dessus de 10 %, le seuil d'alerte.

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

INVESTISSEMENTS en cours de réalisation				
	2020	2021 RAR	2021 nouveaux crédits	2022
Immobilisations incorporelles				
centre culturel		20 000		
logiciel police			2 000	
Terrains et agencements de terrains				
terrain bâti MDS		480 000	-30 000	
allées cimetière	12 418			
Parc loisir blocs entrée	119 648	69 900		
Terrain football	33 762			
espace rencontre		90 000	7 000,00	
Hôtel de ville				
am. Salles 1er Mairie	37 220	13 500		
Bâtiments scolaires divers				
école Merlin	7 209	21 100	160 000	
autres bâtiments publics				
Chaufferies	5 412	1 900		
médiathèque		15 000		
bâtiments divers	17 425	27 700		
cure		30 000		
aire loisirs blocs sanitaires			50 000	
bureaux police municipale		120 000	80 000	
Immeuble de rapport	11 096	456 400	-150 000	450 000
Agencements, aménagements				
video-protection	133 670		200 000	
Réseaux de voirie				
parterre église		120 000	140 000	
entrée école parking	1 152 240	34 000		
voirie -liaison Surchamp	127 897	38 000		
travaux divers voirie	40 653	23 000	500 000	
Installations de voirie	4 422	6 650		
Matériel incendie et défense civile	10 185	6 400		
Matériel roulant - voirie	22 223			
Matériel roulant - véhicule police		30 000		
Autres matériels de voirie				
tractopelle		79 000		
Autres installations - matériels techniques				
éclairage publ. École	79 995	5 000		
pr. Écl. Publ.	3 636	106 100		
am halte fluviale	11 343	28 000		
Matériels de bureau et informatique	2 172	27 000	23 000	
Mobilier				
mobilier 1er étage M	3 571	8 000		
mobilier chp Bouvier	17 110			
mob. Scolaire 2020-2019	3 824	3 100	7 000	
autres immobilisations Corporelles divers	113 947	22 650		
matériel police (3000+26000)		3 000	26 000	
couvertine parc		74 000		
Travaux en Cours				
Ecole CH BOUVIER	240 145	52 000		
tennis	21 661			
Sous totaux	2 232 884	2 011 400	1 015 000	450 000
		3 026 400		

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

NOUVEAUX PROJETS 2022-2026

		2021	2022	2023	2024	2025	2026
	REPORTS T01	3 026 400	450 000	0	0	0	0
récurent		150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
budget participatif		50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Immobilisations incorpor logiciels mairie		2000	20 000	20 000			
aire covoiturage		250 000					
étang				400 000			
renovation cours 3 écoles			50 000	50 000	50 000		
acq. Foncier pour salle des fêtes			1 000 000				
parc à chien			10 000				
galerie Marmont		55 000					
peintures de l'église					600 000	600 000	
salle catéchisme			50 000				
centre culturel (1200 000)		300 000	500 000	400 000			
salle fêtes				3 000 000	1 000 000		
tribunes			100 000				
salle multisports						500 000	500 000
voirie			300 000	500 000	500 000	300 000	300 000
aménagement parking salle gym et danse					80 000		
sécurité piétons (personnage)		5 000					
enfouissement containers			50 000	50 000			
trottoirs rue de la liberté				200 000			
site internet		20000					
mise réseaux écoles (33000)		40 000					
cœur de ville (agglo)							
pistes cyclables (agglo)							
		3 898 400	2 730 000	4 820 000	2 430 000	1 600 000	1 000 000

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

SECTION D'INVESTISSEMENT

	CA REEL	CAPREVISIONNELS	PREVISIONNELS						totalux 2021-2	
	2019	2020	2020	2 021	2022	2023	2024	2025		2026
Les dépenses d'investissement (hors capital)	3 569 610	2 487 300	2 264 577	3 898 400	2 730 000	4 820 000	2 430 000	1 600 000	1 000 000	16 478 400
immob corporelles			2 232 882	3 898 400	2 730 000	4 820 000	2 430 000	1 600 000	1 000 000	16 478 400
276351 GFP de rattachement sub commerces			4 226							
204 GFP aides commerces			27 469							

	CA réel 2019	2020 prévisionne	2020	2 021	2022	2023	2024	2025	2026
Les recettes d'investissement (hors emprunt)	870 653	1 116 299	471 444	1 517 894	1 119 371	777 911	1 440 273	737 517	519 464
subventions année en cours				162 000					
SUBVENTIONS INVESTISSEMENTS	395 163	452 952	343 624	109 265	441 792	315 900	561 600	250 900	169 000
subv 2020 rar				222 000					
AUTRES (taxe aménagement)	18 740	35 000	69 473	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
TLE SEMCODA									
FCTVA n-1	398 403	570 000		366 282	589 232	374 011	790 673	398 617	262 464
FCTVA n-2				570 000					
fds de concours aggro/AC investissement	58 347	58 347	58 347	58 347	58 347	58 000	58 000	58 000	58 000
BESOIN/DEGAGEMENT DE FINANCEMENT	-2 698 957	-1 371 001	-1 793 133	-2 380 506	-1 610 629	-4 042 089	-989 727	-862 483	-480 536
RAPPEL AUTOFINANCEMENT	1 085 820	999 417	1 387 157	945 246	797 551	545 666	543 184	543 184	543 184
RAPPEL R002									
EMPRUNTS					1 000 000	4 000 000			
Résultat de l'exercice au 31/12/N	-1 613 137	-371 585	-405 975	-1 435 260	186 921	503 577	-446 544	-319 299	62 648
régularisation ICNE du CES									
résultat exercice N-1 reporté N	4 057 239	2 444 102	2 444 102	2 038 127	602 866	789 788	1 293 365	846 821	527 522
RESULTAT CUMULE AU 31/12/N FDR	2 444 102	2 072 517	2 038 127	602 866	789 788	1 293 365	846 821	527 522	590 170
Encours de dette au 31/12/N	424 604	245 889							
en cours de dette par habitant	65	38							

La situation au 31 décembre 2021 fait apparaître un fonds de roulement disponible de 602 866 €.

Des restes à réaliser recettes de 222 000 € au titre des subventions sur investissements 2020

Un FCTVA au titre des investissements 2019 de 570 000 € qui aurait dû être perçu en 2020

Les autres recettes d'investissement sont évaluées avec prudence à 88 347 € (58 347 + 30 000).
Ainsi la prévision d'investissements sur la période 2021-2026 est de 16 M€ TTC

La prospective d'investissements prend en compte 2 emprunts, l'un de 1 000 000 € en 2022 et un deuxième emprunt de 4 000 000 € en 2023, le premier pour l'acquisition d'un tènement et le deuxième pour la construction de la salle des fêtes.

Prévision d'emprunts sur 15 ans - taux 1 % - annuités constantes.

SUIVI PREVISIONNEL DES EMPRUNTS

	2021	2022	2023	2024
ANCIEN EMPRUNT CAPITAL RESTANT	245 890	201 000	154 060	109 060
NOUVEL EMPRUNT 2022		1 000 000	937 937	875 253
NOUVEL EMPRUNT 2023			4 000 000	3 751 747
TOTAUX	245 890	1 201 000	5 091 997	4 736 060
REMBOURSEMENTS CAPITAL	44 890	46 940	45 000	
REMBOURSEMENTS CAPITAL		62 063	62 684	
REMBOURSEMENTS CAPITAL			248 253	
TOTAUX	44 890	109 003	355 937	

RAPPEL EPARGNE BRUTE	990 136	906 554	901 603	
RATIOS DE DESENDETTEMENT	0,25	1,32	5,65	

soit : 3 MOIS EN 2021
1 AN ET 4 MOIS EN 2022
ET 5 ANS ET 8 MOIS EN 2023

Le ratio de désendettement maximum calculé dans cette prospective est bien en dessous du seuil critique de 12 ans retenu pour le bloc communal ainsi que du seuil de vigilance qui lui, est de 10 ans.

Mme Allain Monnier est applaudie et M le Maire la remercie pour son brillant exposé.

Mme Roux demande un détail sur la ligne sécurité piéton pour un crédit de 5000 €. Cette somme n'est pas celle estimée au départ, car si l'on faisait les 3 écoles c'était 20 000 € cette somme a-t-elle été répartie dans d'autres postes.

M le Maire indique que pour 2021 on peut envisager 5000 € en faisant ensuite des réajustements sur d'autres lignes budgétaires. Ce n'est qu'un prévisionnel. Mais c'est noté, ce qui est nécessaire sera fait.

Mme Segura pose sa question écrite :

« Concernant ce rapport, j'ai quelques remarques à faire : la première, on note une diminution des dépenses qui sont liées à la crise sanitaire et cette situation devrait perdurer sur les premiers mois de l'année 2021. On note aussi que les intérêts de la dette s'amenuisent de façon naturelle et qu'il y a aussi une diminution des dépenses de ce côté-là. Cet argent, loin de moi l'idée d'être une dépensière, mais j'aurais aimé que l'on puisse se créer une ligne budgétaire pour un éventuel soutien aux associations de Jassans parce que la rentrée 2021 s'annonce terrible. Sans rentrer dans les détails, entre les adhérents qui ne reviendront pas à cause de problèmes financiers, les adolescents qui ne reviendront pas parce qu'ils ont arrêté le sport pour faire de la Play station ou du téléphone et les gens qui ont tout simplement peur, je pense que la rentrée 2021 va être très compliquée pour les associations. Il ne s'agit pas d'assistantat, ni de pleurer misère, c'est simplement de prévoir peut-être un petit fond pour venir assister si besoin par la mise en place d'une campagne publicitaire par voie de radio, par affichage sur les bus, par affiches chez les commerçants, il y a plusieurs pistes qui pourraient être élaborées comme ça. On n'en n'aura pas forcément besoin, mais je pense que c'est à prévoir et ce serait bien de le prévoir car je suis plongée dedans au quotidien dans l'association en période de crise et si on avait les ressources humaines, l'énergie et les ressources de trésorerie pour supporter ça en 2020, là ça commence à devenir très compliqué. »

M le Maire répond que la remarque est tout à fait judicieuse, nous sommes conscients des difficultés rencontrées par toutes ces associations et celles qu'elles vont avoir lors de la prochaine rentrée d'automne. Nous aviserons, nous sommes à l'écoute absolument dans le cadre d'une aide sous différentes formes à étudier aux différentes associations qui pourraient être prises en compte au niveau de la ligne que nous avons créée pour le budget participatif. Ce n'est pas tout à fait cela mais ça peut s'intégrer dans cette ligne, mais il sera toujours possible de ponctionner une autre ligne budgétaire. Cette ligne de budget participatif est de 50 000 €, il y a quand même de quoi faire.

Mme Segura indique que les associations sont nombreuses sur Jassans.

M le Maire répond qu'il est à l'écoute et on ne va pas laisser périliter des associations qui sont pour notre commune un grand plus, nous serons à l'écoute et nous ferons en sorte d'aider toutes ces associations en difficultés.

Mme Segura parle de ce qu'elle connaît étant présidente de la gymnastique, pour le moment ils ont encore la tête hors de l'eau mais pour faire revenir les gens dans les salles de sports cela risque d'être difficile.

M Favier indique qu'à ce sujet, les élus travaillent ardemment sur un projet de communication pour faire revenir les gens, cela va être présenté au conseil, pour venir en aide à toutes les associations au nombre de 52 à 56 quelques-unes sont en sommeil. Ce sont 4000 licenciés sur Jassans, c'est énorme. Un recensement a été fait et un projet va être présenté au conseil très rapidement.

Mme Segura répond que c'est une bonne nouvelle.

M Joly ajoute que sur l'aide demandée pour la communication, dans le cadre de la refonte du site internet et de la mise en place de l'application mobile, un gros travail va être mené en collaboration avec Mrs Favier, Paltrinieri et Phulpin qui gèrent à différents niveaux les associations Jassanaises, afin de les mettre en valeur.

Mme Segura remarque : « concernant les projets d'investissement, il y a une ligne de voirie avec 300000 €, 500000€, et je me pose la question de savoir si ces crédits sont suffisants compte tenu de l'état très dégradé de notre voirie, quand on voit que la réfection des trottoirs de la rue de la Liberté coûte déjà uniquement 200000 €. Que peut-on faire avec 300000 € sur une année, 500000 € sur une autre, ainsi de suite, cela représente des sommes importantes mais pour de la voirie c'est très peu.

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

M le Maire répond qu'il en est conscient, mais pour 2021, 500000 € ont été inscrits, ce n'est quand même pas une petite somme. Nos budgets ne nous permettent pas d'investir des sommes supérieures pour l'instant, il faut veiller à respecter un équilibre.

Mme Allain Monnier réplique qu'il vaut mieux en faire un peu tous les ans, mais sûrement.

M le Maire ajoute qu'il est bien conscient de cet état déplorable de la voirie comme dans toutes les communes, ne serait-ce par exemple que la rue de Gléteins, la rue Surchamp entre l'HLM2 et l'HLM3, la rue du Cinier, la départementale qui va jusqu'à St Didier qui est en très mauvais état. Il y a des urgences, mais il va falloir choisir.

M Zwisler indique qu'un programme important va être lancé. Il sera prochainement présenté au conseil.

M le Maire termine en disant qu'il avait déjà fait la remarque à Mme Allain Monnier par rapport à la somme de 300000 € et qu'il a demandé qu'en 2023, ce soit plutôt 500000 € que 300000 €.

M Zwisler ajoute qu'il a contacté tout récemment la Direction Départementale du Territoire pour leur demander quel était le devenir de la D 933 et de la D 904. Ils lui ont répondu que la réfection serait faite l'année prochaine.

M le Maire en a discuté avec les conseillers départementaux et pense qu'il ne faut pas se faire trop d'illusions.

Mme Segura continue dans ses remarques : « les peintures de l'église ne sont inscrites qu'à partir de 2024, l'obtention de subventions éventuelles est extrêmement longue, les dossiers sont très compliqués, en s'y prenant aussi tard, il n'est pas gagné que cela fonctionne. Pourquoi ne pas l'envisager plus tôt pour être sûr d'avoir, d'ici la fin de votre mandat, l'acceptation d'une subvention. »

M le Maire indique que la remarque est judicieuse. Ce sera un investissement considérable. Nous avons déjà en notre possession tout un dossier sur les peintures de l'église qui avait été fait lors de la mandature de Jacqueline Fournet qui peut déjà bien nous avancer, mais inscrire une ligne budgétaire avant 2024, cela va être bien difficile.

Mme Segura dit que ça n'empêche pas de lancer le dossier.

M le Maire répond que c'est bien son intention.

Mme Segura termine avec une question sur le Cœur de ville et les pistes cyclables qui a priori sont chapeautées par l'Agglo et demande si ce projet peut être évoqué, ainsi que le rôle de l'Agglo dans ce projet.

M le Maire donne la parole à M Phulpin, adjoint en charge des relations avec l'Agglo.

« Le Président de l'Agglomération lors du dernier conseil communautaire a présenté les orientations générales du plan de mandat sur les 6 prochaines années en reprenant les thématiques et les compétences de l'Agglomération, donc un plan ambitieux qui a des effets directs sur notre commune et c'est heureux puisque nous voulons trouver notre juste place au sein de l'Agglo, et c'est pris de plus en plus en considération.

Pour répondre à cette question, c'est une orientation très forte de l'Agglomération qui a prévu de définir et de mettre en œuvre dans le mandat, un plan « vélo » avec des nouveaux schémas de mise en œuvre : soutien de projets communautaires en direction des communes, pistes cyclables en sites propres, plans de stationnements etc... Ce qui a été demandé aux communes de manière très précise, c'est de réfléchir sur les priorités qui seraient les nôtres en matière de mise en œuvre de lignes ou de sites de voies cyclables et de pouvoir effectivement les présenter avant la fin de l'année à l'Agglomération. Il y aura une discussion au niveau de l'Agglo prenant en compte les directives et les

orientations des communes en la matière. Pour nous à Jassans, c'est quelque chose de très important il est certain qu'il faut aller dans cette direction de mise en place des modes doux, il ne faut pas oublier que Jassans est une ville contrainte en la matière puisque la liaison avec la ville de Villefranche se fait avec 2 ponts, il faudra aussi travailler dans ce sens-là et prendre l'habitude par la suite lors des projets techniques, lorsque les travaux de rénovation de voirie seront faits, de penser si cela est possible, de mettre en place en même temps une voie cyclable. Avant la fin de l'année, il sera proposé à l'Agglomération un certain nombre d'orientations et de propositions de voies cyclables.

Mme Segura demande si ces orientations seront abordées par le comité consultatif concerné.

M Phulpin, répond que c'est une compétence agglomération, il y aura un partenariat financier vis-à-vis des communes. Il est évident que lorsqu'il y aura des comités consultatifs, rien n'empêche d'en discuter au sein de ces comités consultatifs lorsque le dossier sera prêt.

M Phulpin répond à la deuxième question au niveau du cœur de ville : « c'est une prestation intellectuelle, ce sont deux projets différents, la piste cyclable c'est lorsqu'il est mis en place une voirie, il faut penser à l'accompagner d'un tracé de piste cyclable. Le cœur de ville c'est différent, l'idée est la suivante : dans la logique des compétences de l'Agglo, notamment de l'urbanisme, l'aménagement ou les modes doux, la commune de Jassans a sollicité l'Agglo, pour un partenariat pour lancer un concours d'idées pour l'aménagement de l'hyper centre de Jassans. Il s'agira de faire appel à 3 cabinets d'architectes et d'urbanistes pour penser et réfléchir à l'aménagement futur de l'hyper centre de Jassans. Ce sont des projets qui ont cours de plus en plus dans les communes qui commencent à réfléchir sur ce que sera leur commune d'ici 20 à 25 ans. Le secteur considéré sera l'hyper centre, le périmètre n'a pas encore été totalement arrêté, mais on peut penser que ce pourrait être un rectangle qui engloberait la rue du Beaujolais, l'avenue de la Dombes, la rue des sports, l'allée des peupliers, la rue de Beurivage.

Les attentes de la commune seraient les suivantes :

- Des propositions sur le long terme et le moyen terme de requalification de ce secteur prenant en compte un certain nombre de traitements comme celui des espaces publics, la création d'espaces végétalisés, une étude de circulation, la prise en compte d'objectifs environnementaux, modes doux etc...

Un diagnostic serait fait par ce bureau d'études avant de proposer des solutions et des propositions. Le projet retenu pourrait être présenté et exposé aux Jassanais.

C'est une prestation intellectuelle qui vise à réfléchir sur le devenir d'un périmètre précis et de dire en réfléchissant tous ensemble, le devenir de cet espace public avec des tranches évolutives de travaux si besoin était. Ce travail pourrait être fait en collaboration avec l'Agglo en fonction de ses compétences et avec un concours financier qui serait sollicité auprès de notre Agglomération.

M le Maire rappelle au conseil que lors d'un précédent conseil, il avait été envisagé la réhabilitation du toit de la salle annexe de la cure qui sert de salle de catéchisme ; quand la réfection de la toiture de la cure a été faite, le problème avait été abordé avec le charpentier mais celui-ci avait répondu qu'il ne fallait pas y toucher car ce toit est fait de plaques de fibrociment avec de l'amiante. Donc pour la réfection de cette salle, il faudra envisager la réfection totale par une entreprise spécialisée au traitement de l'amiante et le remplacement par une nouvelle toiture avec 3 fermes et un toit traditionnel, c'est pourquoi nous inscrivons une ligne budgétaire de 50 000 €.

Le conseil, à l'unanimité,

- DONNE ACTE de la tenue du débat des orientations budgétaires pour l'année 2021, pour le budget de la Commune, de la présentation du rapport d'orientation budgétaires (R.O.B) pour 2021.

2021.03.02 LOYERS COMMUNAUX

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'augmenter les loyers communaux, selon l'indice de référence des loyers, soit + 0,20 % pour le quatrième trimestre 2020. Les loyers sont donc fixés à compter du 1^{er} avril 2021.

M le Maire indique que M Andreo a fait une remarque qui est la suivante : « tous les loyers ont une augmentation de 0,20 %, sauf le presbytère en baisse, pour qu'elle raison ?

M le Maire ne comprend pas la raison de cette remarque puisque l'application a bien été affectée au loyer du presbytère comme à tous les autres loyers.

M Andreo demande aussi à connaître les surfaces des appartements communaux.

M le Maire indique qu'en gros dans le bâtiment du TA, ils font 80 m², mais il y en a beaucoup d'autres, une liste des appartements lui a été fournie avec le type de logements cela devrait suffire.

Le conseil, à l'unanimité :

- FIXE les nouveaux tarifs des loyers communaux à compter du 1er avril 2021.

2021.03.03 ADMISSION EN NON-VALEUR

Pour donner suite à la demande de Mme la comptable publique, il faut admettre en non-valeur la créance de l'EURL JADE pour 6000€.

Cette société devait régler, par titre émis le 27/06/2013, trois droits de branchements assainissement à 2 000€ soit 6 000€ en tout.

Le comptable public a engagé la procédure habituelle de recouvrement, le tribunal de commerce de Lyon a prononcé le 22/09/2020 la clôture pour insuffisance d'actifs de l'EURL JADE.

De ce fait la créance est définitivement irrécouvrable.

Le conseil doit admettre en non-valeur cette somme au compte 6542 créances éteintes, les crédits seront inscrits en dépenses de fonctionnement au budget primitif 2021.

Le conseil, à l'unanimité,

- DECIDE d'admettre en non-valeur le titre énoncé ci-dessus pour un montant total de 6 000€ ;
- DECIDE d'établir un mandat au compte « 6542 créances éteintes » dans le budget de la commune 2021.

2021.03.04 CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES (CCAPH)

La loi n°2009-255 du 12 mai 2009 rend obligatoire la création de la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CCAPH) dans les communes de plus de 5 000 habitants.

Il s'agit de désigner les représentants au sein du conseil municipal, 8 élus pour la majorité, 3 élus pour les groupes minoritaires. Ensuite, une annonce paraîtra sur le site, dans la presse, et sur le panneau lumineux pour faire appel aux personnes extérieures, celles-ci seront nommées par arrêté du Maire.

M le Maire propose M Zwisler, Mme Carano, Mme Reix, Mme Rampon, Mme Simon, Mme Roux, Mme Pawlowski, M Laumain. Pour l'opposition : Mme Segura, M Colombier.

En ce qui concerne M Andreo, il n'a pas donné de réponse, nous le consulterons donc à nouveau et s'il ne répond pas nous nommerons M Ozenfant.

LA CCAPH accueillera ensuite 5 personnes de la société civile pour lesquelles une annonce paraîtra sur le site.

Le conseil, à l'unanimité,

- APPROUVE la création de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées, et la désignation des membres élus comme cités ci-dessus ;
- CHARGE le maire de désigner par arrêté les membres des collèges « représentants d'institution et /ou d'associations de personnes en situation de handicap et ou à mobilité réduite, et d'habitants volontaires ».

INFORMATIONS DIVERSES

Décisions du maire :

D2021.02.04 : M le Maire a décidé de signer la convention avec l'Education Nationale pour l'intervention dans les écoles élémentaires de la commune :

Groupe scolaire de la mairie et Champ-Bouvier d'un intervenant en anglais M DECOURTY Baptiste Statut auto-entrepreneur qui interviendra à compter du 08 mars jusqu'au 25 juin 2021 pour 6h de cours à la mairie et 3 heures de cours à Champ-Bouvier et 30 mn de préparation soit 9 heures 30 mn par semaine, au tarif de 28€ de l'heure, soit 266 € par semaine pendant 14 semaines = 3 724€ au total.

D2021.03.05 : M le Maire a décidé de signer une convention avec le Centre de Gestion de l'Ain (CDG 01) de Péronnas (01) pour une mission d'assistance juridique, en vue de réaliser une mission temporaire d'assistance dans le cadre de la passation de l'accord-cadre pluriannuel relatif à la maintenance des installations de chauffage, production d'eau chaude sanitaire et ventilation des bâtiments de la commune. Le coût de la mission s'élève à 2 500€ TTC pour la totalité de la mission qui débutera à partir du 04 mars 2021.

QUESTIONS DIVERSES

Réponses aux questions écrites des conseillers de l'opposition :

M ANDREO :

M le Maire répond à ses questions, mais il ajoute que c'est la dernière fois qu'il répondra à une question écrite, si elle n'est pas renouvelée oralement au conseil 48h après la question écrite.

Question : « concernant le PV de la séance du conseil municipal du 3 février 2021, sur la question des personnes autorisées à visionner les images des caméras piétons, vous indiquez le chef de service et son adjoint, pas les autres policiers ? en cas d'absence, pas d'élus ? avec bien entendu une autorisation et une déclaration. Vous indiquez également que la gendarmerie peut visionner sur réquisition du Maire, dans quel cadre ? il existe deux sortes de réquisitions, les réquisitions administratives et les réquisitions judiciaires, procureur, juge, magistrat »

Réponse : « Il est bien évident que l'on est au courant de tout cela, M Andreo a peut-être envie d'étaler sa science ; une dernière réponse lui est faite, elle l'avait déjà été par Mme Reix, mais je lui donne la réponse officielle : destinataire des données : peuvent accéder aux données dans la limite de leurs attributions respectives, et leur besoin d'en connaître, le responsable du service de la police municipale, les agents de police municipale individuellement désignés et habilités par le responsable du service, les officiers et agents de police judiciaire de la police nationale et de la gendarmerie nationale, les agents des services d'inspection générale de l'Etat, le Maire et le Président d'Etablissement public de coopération intercommunale en qualité d'autorité disciplinaire ainsi que les membres des instances disciplinaires et les agents en charge de l'instruction des dossiers présentés à ces instances, les agents chargés de la formation des personnels.

Parmi les agents de police municipale individuellement désignés et habilités par le responsable du service, seules ces mêmes personnes peuvent procéder à l'extraction des données pour les besoins exclusifs d'une procédure judiciaire, administrative ou disciplinaire ou dans le cadre d'une action de formation des agents et peuvent être destinataires de tout ou partie des données, dans la limite de leurs attributions respectives et de leur besoin d'en connaître dans le cadre d'une procédure judiciaire, administrative ou disciplinaire ou dans le cadre d'une action de formation des agents. »

Question : « acquisition d'un pistolet à impulsion électrique : concernant le seul taser que vous achetez pour la police pourquoi un seul ? pour une équipe de 4 policiers c'est un peu juste. Taser est une marque, la vraie appellation est pistolet à impulsion électrique (M le Maire indique qu'il est bien au courant de tout cela) c'est une arme, certes, non létale, mais à utiliser dans les mêmes conditions que les Glocks (formation, habilitation, conditions légales d'utilisation) concernant le pistolet à impulsion électrique, je vous demande de retranscrire les renseignements comme je vous les ai envoyés et non pas comme cités par Mme Reix. »

Réponse : « la réponse est pourtant claire à ce jour, il n'y a qu'un seul agent habilité à porter le pistolet à impulsion électrique et qui a suivi la formation préalable à l'armement. Un deuxième agent est en cours de formation pour être porteur. Un seul pistolet électrique à impulsion car, seul un agent est déjà habilité à porter l'arme.

Dès que les agents seront tous formés au port de l'arme, nous soumettrons un nouvel achat de pistolet à impulsion électrique, car toujours dans le même principe, nous ne pouvons pas disposer de plus d'armes que d'agents habilités.

Troisième Question : déjà traitée plus haut sur le loyer du Presbytère, M Andreo a mal vu les chiffres puisque l'augmentation a été appliquée.

Mme Roux pose une question : « concernant le comité du Handicap, je pense que soit Mme Carano soit Mme Simon ont connaissance des personnes de Jassans atteintes de handicap, et ce serait judicieux de leur proposer en amont s'ils veulent faire partie de ce comité »

M le Maire pense qu'effectivement cette remarque est judicieuse, mais il y a obligation de lancer un appel public.

M le Maire donne la parole à M Phulpin afin qu'il donne connaissance au conseil municipal du rapport d'activités de la médiathèque 2020. Il indique en préambule que ce très bel établissement a été sinistré au même titre que les équipements sportifs ou culturels malheureusement en 2020.

Chiffres de l'année 2020 :

- Inscrits (Jassans et autres communes) : **894 au lieu de 872 en 2019**
- Emprunteurs : **3547 au lieu de 8611 en 2019**
- Sorties documents écrits (livres et revues) : **14756**
- Sorties documents multimédia (CD et DVD) : **1253**

Total des recettes : **1631.40€**

L'équipe des bénévoles travaille ardemment et a assuré un total de 813 heures contre 2036 en 2019. 2021 sera normalement l'occasion de fêter les 10 ans de la médiathèque. L'inauguration est prévue le 5 juin prochain et plusieurs manifestations sont prévues pour ce programme d'anniversaire. La Municipalité souhaite mettre en exergue cette grande dame qu'était Simone Veil. Les moins de 15 ans ont une mémoire défaillante ou connaissent très mal pour la plupart cette personne, ce sera l'occasion de rappeler son parcours de vie. Un spectacle « adultes » notamment sera proposé au centre culturel qui concernera Simone Veil et des femmes illustres, spectacle financé en partie par la direction de la lecture publique de l'Ain. Une toile en graffiti sera réalisée avec les ados du centre social, cette toile sera apposée dans les locaux de la médiathèque. Un projet d'ateliers d'écriture sera engagé en partenariat avec les écoles élémentaires ; tout un parcours pédagogique sera fait autour de ce sujet. Toutes ces manifestations auront lieu du 1^{er} au 12 juin 2021.

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

M le Maire rappelle que les élections régionales et départementales auront lieu les dimanche 13 et 20 juin 2021. Cette double élection demandera une forte mobilisation des élus pour tenir les bureaux de vote.

Le prochain conseil aura lieu (budget) le mercredi 7 avril à 18h à la salle des fêtes.

La séance est levée à 19h35.

Jassans-Riottier, le 12 mars 2021

Jean Pierre REVERCHON
Maire

